



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 8 juin 2016

Communiqué de presse

SOUTIEN AUX AGRICULTEURS : UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE DU FONDS D'ALLEGEMENT DES CHARGES DANS LA REGION NORD – PAS-DE-CALAIS PICARDIE



Michel Lalande, préfet de la région Nord – Pas de-Calais Picardie, préfet du Nord, a reçu, le mardi 7 juin 2016, une délégation de la FDSEA et des Jeunes agriculteurs du Nord.

A cette occasion, les représentants professionnels lui ont fait part de leurs préoccupations face à la crise qui continue d'affecter les productions laitières et de viande bovine notamment.

En outre, ils ont attiré l'attention du préfet sur la nécessité d'un partage équitable de la valeur entre les différents acteurs depuis la production jusqu'à la remise au consommateur.

Enfin, les responsables professionnels ont sensibilisé le préfet sur la question de l'accès au foncier, qui outre la concurrence avec les autres usages, connaît un renchérissement préjudiciable aux jeunes dans leur parcours à l'installation et une augmentation des fermages.

Le préfet les a assurés de sa vigilance sur les questions évoquées et décidé la création d'un observatoire de la commande publique visant à favoriser l'accès des producteurs locaux aux marchés de restauration des collectivités.

Le préfet a, à cette occasion, informé les responsables professionnels de l'attribution d'un complément de crédits à hauteur de 620 000 euros dans le cadre du plan de soutien à l'élevage, qui permet d'assurer le financement de l'ensemble des dossiers prioritaires dans le cadre du fonds d'allègement des charges mis en œuvre par le gouvernement.

Le fonds d'allègement des charges concerne ainsi, pour le Nord, près de 600 éleveurs les plus en difficulté qui bénéficieront de plus de 3,3 millions d'euros d'aides de l'Etat. Les derniers paiements concernant plus d'une centaine d'éleveurs seront engagés dès ce mercredi 8 juin.

Au niveau régional, le complément de crédits s'élève à plus de 2,5 millions d'euros portant à 11,3 millions d'euros l'aide aux agriculteurs du Nord – Pas-de-Calais Picardie au titre du plan de soutien à l'élevage.

Simultanément, un complément d'aide de l'Union européenne sera versé à chaque bénéficiaire du fonds d'allègement des charges, à hauteur de 16 % des aides déjà versées, et d'une somme forfaitaire de 400 euros environ par dossier.

La mesure « année blanche bancaire » permettant la restructuration totale ou partielle de la dette des éleveurs et des agriculteurs en difficulté est prolongée jusqu'au 31 octobre 2016, pour permettre de traiter les dossiers déposés tardivement.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59